



PROFESSEUR DES ÉCOLES

Le professeur des écoles est chargé d'enseigner auprès des élèves scolarisés dans le premier degré (classes maternelles et élémentaires).

LA DESCRIPTION DU MÉTIER

— Enseigner :

- concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage dans le cadre des programmes de l'enseignement primaire ;
- enseigner dans les différents domaines d'apprentissage de l'école primaire ;
- concevoir et mettre en œuvre des modalités d'évaluation des apprentissages ;
- assurer le suivi individuel des élèves ;
- utiliser les outils numériques au service des apprentissages.

— Travailler en équipe :

- assurer une veille pédagogique, se tenir informé des évolutions en matière d'orientations ministérielles (textes officiels) ;
- participer aux activités de l'équipe pédagogique ;
- produire des ressources ;
- s'inscrire dans une démarche de partage et de mutualisation ;
- assurer l'appui à l'équipe et au directeur d'école.

— Entretenir des relations partenariales :

- entretenir des relations favorables et régulières avec les familles dans le cadre d'une alliance éducative ;
- entretenir des relations partenariales avec d'autres acteurs de la communauté éducative, en lien avec les besoins spécifiques des élèves.

LES COMPÉTENCES REQUISES

Les compétences professionnelles des enseignants sont détaillées dans le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

> https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

- connaître le système éducatif et son fonctionnement ;
- construire les apprentissages fondamentaux en s'appuyant sur la polyvalence du maître et de l'équipe ;
- maîtriser la conduite d'une classe et susciter l'intérêt et la participation des élèves
- adapter son enseignement à la diversité des élèves en apportant à chacun l'appui nécessaire
- chercher et sélectionner les ressources documentaires et pédagogiques
- travailler en équipe au sein de l'école et avec les partenaires de l'école (parents, intervenants...)
- faire preuve de capacités relationnelles/communicationnelles et d'animation, d'esprit d'initiative et de synthèse ;
- être capable de se former/s'auto-former (au travers d'une veille pédagogique...).

** connaissances exigées : missions et programmes de l'école primaire, concepts et méthodes clés des disciplines enseignées dans le primaire, psychologie du développement de l'enfant, réglementation et fonctionnement de l'Éducation nationale, identification des partenaires de l'école et de leurs rôles respectifs.

LES LIEUX D'EXERCICE ET LE STATUT

Le professeur des écoles exerce ses missions au sein d'une école (maternelle, élémentaire ou primaire), sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'école et sous la responsabilité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes scolaires et dans le cadre du projet d'école. Il appartient à une équipe pédagogique avec laquelle il agit en cohérence.

Le temps de service d'un enseignant s'élève à 1607 heures annuelles

Ce temps de service recouvre un temps d'enseignement devant élèves (24 heures hebdomadaires), un temps de service complémentaire (108 heures annuelles) ainsi qu'un temps de travail personnel dédié à la conception, à la préparation, à l'évaluation et au suivi des élèves.

Le métier de professeur des écoles se caractérise par la polyvalence des enseignements à dispenser.

L'ACCÈS À LA TITULARISATION

Concours obligatoire : titulaire d'un master 2, le candidat présente le concours de recrutement de professeurs des écoles.

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les évolutions professionnelles offertes aux professeurs des écoles au sein de l'éducation nationale sont nombreuses. En effet il peut s'engager dans différentes certifications et devenir formateur, professeur spécialisé (CAPPEI), directeur d'école, conseiller pédagogique. Il peut également avoir accès sous certaines conditions aux concours de personnel de direction, et d'inspecteur.